

BVGer E-5064/2017 vom 23. Februar 2018

Bundesverwaltungsgericht, 2018-02-23, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_E-5064_2017

FR: TAF E-5064/2017 du 23 février 2018

IT: TAF E-5064/2017 del 23 febbraio 2018

Regeste

Exécution du renvoi

Erwägungen

E. 1

Le recours est admis.

E. 2

Les chiffres 4 et 5 du dispositif de la décision du SEM du 29 août 2017 sont annulés.

E. 3

La cause est renvoyée au SEM pour complément d'instruction et nouvelle décision dûment motivée en matière d'exécution du renvoi, dans le sens des considérants.

E. 4

Il n'est pas perçu de frais de procédure.

E. 5

La demande d'assistance judiciaire partielle est sans objet.

E. 6

Il n'est pas alloué de dépens.

E. 7

Le présent arrêt est adressé au recourant, au SEM et à l'autorité cantonale compétente. Le président du collège : Le greffier : Jean-Pierre Monnet Jean-Marie Staubli Expédition :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.